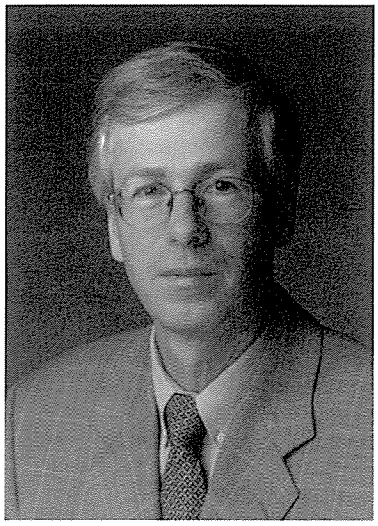
AN ACTION PLAN FOR OFFICIAL LANGUAGES DESIGNED FOR THE BEGINNING OF THE 21ST CENTURY

UN PLAN D'ACTION POUR LES LANGUES OFFICIELLES CONÇU POUR LE DÉBUT DU XXIE SIÈCLE

THE HON. STÉPHANE DION
Stéphane Dion is the Minister of Intergovernmental Affairs
Stéphane Dion est Ministre des Affaires intergouvernementales



I am in a good position to know how much Canada's official languages policy, which is certainly one of the greatest success stories ever, is the result of an exceptional research effort. My father, the political scientist Léon Dion, was the special research advisor to the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism. He devoted several years of his life to that task. So I am grateful to the Association for Canadian Studies for inviting me to contribute to the special edition of *Canadian Issues/Thèmes canadiens* on the occasion of the 40th anniversary of the establishment of that Royal Commission of inquiry, which so marked our country.

Without further dwelling on the metaphor of the filial link, I would like to take this opportunity to highlight the continuity running through the Government of Canada's official languages policy, from the recommendations of the Commission up to the Action Plan for Official Languages.[1]

1. Our language policy from the Royal Commission to the Act of 1988

The Commission was supported by the most extensive humanities research program every known in Canada. André Laurendeau mentioned in his memoirs that Lester B. Pearson had even expressed some concern: he was afraid the research would never finish.[2] But

Je suis bien placé pour savoir à quel point la politique sur les langues officielles du Canada, qui est certainement l'une des plus réussies qui soient, est issue d'un effort de recherche tout à fait exceptionnel. Mon père, le politologue Léon Dion, a été le conseiller spécial pour la recherche de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Il y a consacré plusieurs années de sa vie. Aussi j'éprouve de la gratitude envers l'Association d'études canadiennes de m'avoir invité à contribuer au numéro spécial *Canadian Issues / Thèmes canadiens* à l'occasion du quarantième anniversaire de la mise sur pied de cette Commission royale d'enquête qui a tant marqué notre pays.

Sans insister davantage sur la métaphore du lien filial, je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée pour faire ressortir la continuité qui marque la politique des langues officielles du gouvernement du Canada, à partir des recommandations de la Commission jusqu'au Plan d'action pour les langues officielles.[1]

1. Notre politique linguistique de la Commission royale à la loi de 1988

La Commission s'est appuyée sur le plus vaste programme de recherche en sciences humaines que le Canada ait connu jusqu'alors. André Laurendeau mentionne dans ses mémoires que Lester B. Pearson en était même inquiet : il

in fact, thanks to the Commission, legislators were able to take action on solid foundations.

Although some of the Commission's suggestions were not retained, some of its recommendations form, even today, the basis of the Government of Canada's official languages policy. In keeping with its mandate, the Commission identified ways to help Canadians learn English and French, but it also recognized that a bilingual country is one whose main institutions must provide their services in both languages to citizens, the vast majority of whom may be unilingual. On the basis of that general principle, the Commission formulated a number of premonitory recommendations:

- that English and French be formally declared the official languages of the Parliament of Canada, of the federal courts, of the federal government, and of the federal administration;
- that the federal Parliament adopt a federal Official Languages Act and that the Governor in Council appoint a Commissioner of Official Languages;
- that the right of Canadian parents to have their children educated in the official language of their choice be recognized (depending on demographic concentration);
- that the Constitution be amended so as to incorporate the fundamental principles supporting the proposed policy.

It took several years to implement those recommendations. The *Official Languages Act* of 1969 constituted the first major step, for which we are indebted to Pierre Elliott Trudeau. Since that legislation was purely declaratory, however, it did not provide for any legal remedy.

The second step in implementing the Commission's recommendations was of course the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* in 1982. In addition to establishing in law the equality of status of Canada's two languages, it conferred minority English- and French-language education rights. The advent of the Charter necessitated a legislative amendment, which came in 1988 in the form of the *Act respecting the status and use of the official languages of Canada*. That legislation was the third major step in implementing the work of the Commission. It updated enforcement measures for equality of status in terms of the use of official languages within federal institutions, and contained measures for fostering both languages within Canadian society and minority-language communities.

When the Prime Minister of Canada, the Right Honourable Jean Chrétien, asked me in April 2001, to prepare an action plan to give new momentum to Canadian linguistic duality, I agreed with my colleagues that it was important to follow the same kind of process as the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism. By that I mean we needed to take the time to properly diagnose the situation before launching what we hoped would become the next step in the official languages policy. That is what

craignait que les chercheurs n'en finissent plus[2]. En fait, grâce à la Commission, le législateur a pu passer à l'action sur des bases solides.

Même si des suggestions de la Commission n'ont pas été retenues, il reste que certaines de ses recommandations constituent, encore aujourd'hui, le fondement de la politique sur les langues officielles du gouvernement du Canada. Conformément à son mandat, la Commission a recherché les moyens susceptibles de permettre aux Canadiens d'apprendre le français et l'anglais, mais elle a aussi reconnu qu'un pays bilingue en est un dont les principales institutions doivent dispenser leurs services dans les deux langues à des citoyens dont l'immense majorité peut être unilingue. Sur la base de ce principe général, la Commission a formulé un certain nombre de recommandations prémonitoires :

- que l'anglais et le français soient déclarés langues officielles du Parlement du Canada, des tribunaux fédéraux, du gouvernement fédéral et de l'administration fédérale;
- que le Parlement fédéral adopte une loi sur les langues officielles et que le gouverneur général en conseil désigne un Commissaire général aux langues officielles;
- que soit reconnu le droit des parents canadiens de faire instruire leurs enfants dans la langue officielle de leur choix (selon la concentration démographique);
- que la Constitution soit modifiée de façon à y inscrire les principes fondamentaux appuyant la politique proposée.

La mise en œuvre de ces recommandations a demandé plusieurs années. *La Loi sur les langues officielles* de 1969 en a constitué le premier acte, que nous devons à Pierre Elliott Trudeau. Cependant, cette loi était purement déclaratoire, elle ne prévoyait aucun recours judiciaire.

Le deuxième acte de la mise en œuvre des recommandations de la Commission a bien sûr été la *Charte canadienne des droits et libertés* de 1982. En plus d'instituer en droit l'égalité de statut des deux langues du Canada, elle confère des droits à l'instruction dans leur langue aux minorités de langue française et anglaise. L'avènement de la Charte a nécessité un ajustement législatif, qui est survenu en 1988 sous la forme de la *Loi concernant le statut et l'usage des langues officielles du Canada*. Cette loi est le troisième acte de la mise en œuvre des travaux de la Commission. Elle a mis à jour les moyens de faire respecter l'égalité de statut quant à l'usage des langues officielles au sein des institutions fédérales et elle prévoit la promotion de ces deux langues dans la société canadienne de même que des communautés minoritaires qui les parlent.

Lorsque le Premier ministre du Canada, le très honorable Jean Chrétien, m'a demandé, en avril 2001, de préparer un plan d'action pour insuffler un nouvel élan à la dualité linguistique canadienne, j'ai convenu, avec mes collègues, qu'il importait de s'inspirer de la démarche de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme. J'entends par là qu'il nous fallait prendre le temps de poser un bon

we did, in close consultation with official-language communities.

2. Where is our linguistic duality today?

We have made a dual finding: first, our linguistic duality has made impressive progress since the time of the Commission; but second, that duality faces challenges that were not as extensive 40 years ago.

The progress made can be seen first in terms of mentalities: the anglophone majority is much more open today to linguistic duality than it was then. Indeed, opinion polls show that support for the official languages policy is especially high among youth. Those same polls also highlight a strong desire by parents for their children to learn the other official language. The results, however, do not live up to those expectations. Mastery of English among Quebec francophone youth (15-24) rose from 31% in 1971 to 42% in 2001. Mastery of French among anglophone youth outside Quebec also increased from 7% in 1971 to 14% in 2001. We are making progress, but slowly, too slowly.

The evolution of our law has been just as spectacular as that of mentalities. Our case law now affords much better protection to the equality of status of English and French in Canada. In recent decades, court decisions have taken into account the vulnerability of French or official-language minorities for reasons of equity specific to our Constitution and our vision of Canada.

Great progress has also been made in terms of institutions. The public service is no longer the almost unilingual institution it was 40 years ago. Today, francophones are well represented in the federal government at all hierarchical levels, and the number of designated bilingual positions has increased steadily, rising from 21% in 1974 to 37% in 2001.

Even more noteworthy has been the transformation in educational institutions in minority francophone communities. There were no French schools in half the provinces in 1982. In 1990, French-speaking minorities were running only some French schools in Ontario and all French schools in New Brunswick. What a contrast with today, when minority school management structures are in place in all provinces and territories. Enrolment in francophone schools in minority communities has risen from 56% of students eligible under the Charter in 1986, to 68% in 2001.

However, despite that substantial progress, the situation of French remains fragile. I would like to stress one challenge in particular. A key factor for the future of minority francophone communities, no doubt the most important, is the transmission of the French language to children. The transmission rate of French is 62%, according to the 2001 Census. Why is it not closer to 100%, given the cultural, institutional and legal progress that has been made? We have found that the main element of response lies in the fact that, increasingly, one of the two parents is not francophone: this is known as exogamy.

When both parents are francophones, transmission of French is around 95%. But when one of the two parents is not francophone, that rate drops to 42%. And exogamy is becoming more widespread. Indeed, nearly two thirds

diagnostic avant de lancer ce qui deviendra, nous l'espérons, le nouvel acte de la politique sur les langues officielles. C'est ce que nous avons fait, en consultation étroite avec les communautés de langue officielle.

2. Où en est notre dualité linguistique aujourd'hui ?

Nous avons dressé un double constat : premièrement, notre dualité linguistique a progressé de façon impressionnante depuis l'époque de la Commission; mais deuxièmement, cette dualité fait face à des défis qui n'avaient pas la même ampleur il y a quarante ans.

Le progrès accompli, on le voit apparaître d'abord du point de vue des mentalités : la majorité anglophone est bien plus ouverte à la dualité linguistique qu'elle ne l'était à l'époque. Les enquêtes d'opinion montrent d'ailleurs que l'appui à la politique sur les langues officielles est particulièrement élevé chez les jeunes. Ces mêmes enquêtes font ressortir un fort désir chez les parents que leurs enfants apprennent l'autre langue officielle. Les résultats ne sont pas à la hauteur de ces souhaits cependant. La maîtrise de l'anglais chez les jeunes francophones du Québec (15-24 ans) est passée de 31 % en 1971 à 42 % en 2001. La maîtrise du français chez les jeunes anglophones hors Québec s'est aussi accrue, passant de 7 % en 1971 à 14 % en 2001. On progresse, mais lentement, trop lentement.

Notre droit a connu une évolution aussi spectaculaire que celle des mentalités. Notre jurisprudence protège bien mieux qu'autrefois l'égalité de statut du français et de l'anglais au Canada. Les dernières décennies ont vu apparaître des jugements qui prennent en compte la vulnérabilité du français ou des minorités de langue officielle pour des raisons d'équité propres à notre Constitution et à notre vision du Canada.

D'énormes progrès ont également été accomplis du point de vue des institutions. La fonction publique fédérale n'est plus du tout l'institution quasi unilingue qu'elle était il y a quarante ans. Aujourd'hui, les francophones sont bien représentés dans l'administration fédérale à tous les échelons de la hiérarchie et le nombre de postes désignés bilingues n'a cessé de s'accroître, passant de 21 % en 1974 à 37 % en 2001.

Encore plus notable a été la transformation des institutions d'enseignement des communautés francophones en situation minoritaire. On ne trouvait pas d'écoles françaises dans la moitié des provinces en 1982. Encore en 1990, les minorités d'expression française ne géraient que quelques écoles en Ontario et l'ensemble de celles du Nouveau-Brunswick. Quel contraste avec la situation d'aujourd'hui, alors que des structures de gestion scolaire minoritaires sont en place dans toutes les provinces et dans les territoires. La clientèle scolaire en milieu minoritaire francophone est passée de 56 % des élèves admissibles en vertu de la *Charte* en 1986, à 68 % en 2001.

Cependant, malgré ces progrès substantiels, la situation du français reste fragile. Je voudrais insister ici sur un défi en particulier. Une donnée clé pour l'avenir des communautés francophones en situation minoritaire, sans doute la plus importante, est la transmission de la langue française aux enfants. Ce taux de transmission du français est de 62 % selon le recensement de 2001. Comment se fait-il qu'il ne soit pas plus proche de 100 % compte tenu des progrès culturels, institutionnels et juridiques accomplis ? Nous avons trouvé

of children now live in families where only one of the parents is mother-tongue French. That phenomenon was much less pronounced at the time of the Commission, and today's official languages policy needs to reflect that.

A very important factor to consider in this respect is that when the anglophone parent does not speak French, the likelihood of the children's learning French is only 32%, whereas it rises to 70% when that parent masters French.

This same phenomenon can be seen among English mother-tongue Quebecers, although the consequences are less significant given the strong attraction to their language. The rate of transmission of the languages is 86%, but drops to 54% when one of the parents is francophone. So the transmission of English to children is not automatic among exogamous couples. And couples that make up the anglophone community are now exogamous almost six times out of ten.

So there is a positive link between learning of the other official language by the majority and the vitality of minority official-language communities: the more minority parents have a spouse who speaks their language, or at least has a certain mastery of it, the more likely it is they will transmit their language to their children.

3. An Action Plan for the beginning of the 21st century

Building on that finding, the Government of Canada has designed its action plan for official languages. The first priority is education, of course, because it is through education that we can help parents pass on their language. The Government of Canada is reinvesting in minority-language education and second-language instruction, including immersion schools. It is devoting the necessary funds to that end. It is adding to the existing $929 million over five years an additional amount of $381.5 million. But it is more than a matter of just increased funding. More stringent objectives are required to meet the challenges I have just described.

Together with its partners, and fully respecting their constitutional jurisdiction, Canadian Heritage wants to fund measures accompanied by clear objectives, in terms of both access to education in the language and the quality of that education, from daycare through to post-secondary studies. A major objective is to substantially increase the proportion of eligible students enrolled in francophone schools. It now stands at 68%; we want to increase it to 80% in ten years. Another ambitious but realistic objective: to double, within ten years, the percentage of Canadian youth 15 to 19 with a knowledge of the other official language. That percentage now stands at 24%. The objective is that in ten years' time, one out of two Canadian youth will master our two official languages. To achieve that goal, we need to improve core English and French, revitalize immersion, increase the number of qualified teachers, and give graduates the opportunity to put their skills to good use.

But we need to go beyond the classroom if we want to ensure the vitality of our official-language communities. The great novelty of the Plan from that aspect is to target specifically priority areas and allocate substantially increased funding to them. Those areas are early child-

que le principal élément de réponse tient à ce que, de plus en plus, l'un des deux parents n'est pas francophone : c'est ce qu'on appelle l'exogamie.

Lorsque les deux parents sont francophones, la transmission du français se fait dans 95 % des cas. Mais lorsque l'un des deux parents n'est pas francophone, ce taux baisse à 42 %. Or, l'exogamie se généralise. En fait, près des deux tiers de ces enfants se trouvent aujourd'hui dans des familles où seulement l'un des deux parents est de langue maternelle française. C'est là un phénomène qui était beaucoup moins développé à l'époque de la Commission et dont la politique sur les langues officielles d'aujourd'hui doit tenir compte.

Une donnée très importante à intégrer de ce point de vue est celle voulant que, lorsque le parent anglophone ne parle pas français, la probabilité que les enfants apprennent cette langue n'est que de 32 %, alors qu'elle grimpe à 70 % s'il maîtrise le français.

On retrouve le même phénomène chez les Québécois de langue maternelle anglaise, bien que les conséquences en soient moins significatives étant donné la force d'attraction de leur langue. Le taux de transmission de la langue est de 86 %, mais il baisse à 54 % lorsque l'un des parents est francophone. La transmission de l'anglais aux enfants n'est donc pas automatique chez les couples exogames. Or, les couples dont la communauté anglophone est formée sont maintenant exogames presque six fois sur dix.

Il y a donc un lien positif entre l'apprentissage de l'autre langue officielle par la majorité et la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire : plus les parents en situation minoritaire ont un conjoint qui parle leur langue, ou du moins en a une certaine maîtrise, plus les chances qu'ils transmettent leur langue à leurs enfants sont élevées.

3. Un Plan d'action pour le début du XXIe siècle

C'est fort de ce constat que le gouvernement du Canada a conçu son plan d'action pour les langues officielles. La première priorité est bien sûr l'éducation, car c'est par elle que l'on peut aider les parents à transmettre leur langue. Le gouvernement du Canada réinvestit dans l'enseignement dans la langue de la minorité et dans l'enseignement de la langue seconde, y compris dans les écoles d'immersion. Il y consacre les sommes nécessaires. Il ajoute au montant prévu de 929 millions de dollars sur cinq ans la somme de 381,5 millions. Mais il ne s'agit pas seulement de majorer le financement. Il faut aussi se donner des objectifs plus exigeants, qui correspondent aux défis que je viens de décrire.

Avec ses partenaires, et dans le plein respect de leur compétence constitutionnelle, le ministère du Patrimoine canadien voudra financer des mesures assorties d'objectifs clairs, tant du point de vue de l'accès à l'enseignement dans la langue que de la qualité de cet enseignement, des garderies jusqu'aux études postsecondaires. Un objectif majeur est d'augmenter de façon substantielle la proportion des étudiants admissibles inscrits dans les écoles francophones. Elle est actuellement de 68 %; nous voulons qu'elle atteigne 80 % dans dix ans. Autre objectif ambitieux, mais réaliste : doubler d'ici dix ans le pourcentage des jeunes Canadiens âgés de 15 à 19 ans qui connaissent l'autre langue officielle. Actuellement, ce pourcentage est de 24 %. L'objectif est que

hood, health, justice, immigration, and economic development. In all these areas, the Plan expands communities' access to quality public services in their own language and appropriate government programs that will help them better develop, which hinges on communities themselves. The Government of Canada is giving itself the means to be a more effective, present and attentive partner.

But for that to happen, the Government of Canada must lead by example in terms of official languages practice. Much remains to be done before the federal public service is in line with the Canada envisioned at the time of the Commission. The fact is that offices that are supposed to provide services in both languages cannot always do so, not all bilingual positions are staffed by bilingual incumbents, and shortfalls in language evaluation and training are accumulating. Therefore, the Action Plan is designed to make official languages a government priority again and change the organizational culture of the public service accordingly.

To that end, in the next five years the Government will invest a total of $64.6 million in new funding to create an exemplary public service. For Treasury Board, that new funding represents a 208% increase to its official languages budget. The measures provided will be determining factors, including the new Regional Partnerships Fund, the new Innovation Fund and a much better equipped Official Languages Branch. All federal institutions would be better able to not only fulfil their obligations under the Act, but also to be truly grounded in the official languages culture.

Moreover, to ensure that official languages remain a day-to-day priority in the design and implementation of public policy and government programs, the Action Plan provides the Government with an accountability and coordination framework. The framework accomplishes two things. First, it sets out for the first time the existing responsibilities of federal institutions. Second, it adds new responsibilities. Henceforth, all federal institutions are required to analyse the impact of proposals contained in memoranda to Cabinet on the language rights of Canadians and federal public servants. The general execution of their mandate must provide for the consultation of official-language communities. A minister responsible for official languages ensures the horizontal coordination required to implement and evaluate the Action Plan.

The objective is that in ten years' time, one out of two Canadian youth will master our two official languages.

d'ici dix ans un jeune Canadien sur deux maîtrise ses deux langues officielles. Pour cela, il faut améliorer le français et l'anglais de base, donner un nouvel élan à l'immersion, augmenter le nombre d'enseignants qualifiés et offrir aux diplômés l'occasion de mettre à profit leurs compétences.

Mais il faut aller au-delà de la salle de classe si l'on veut assurer la vitalité de nos communautés de langue officielle. La grande nouveauté du Plan sous cet aspect est de cibler de façon particulière des domaines prioritaires et d'y consacrer un financement fortement accru. Ces domaines sont la petite enfance, la santé, la justice, l'immigration et le développement économique. Dans tous ces domaines, le Plan élargit l'accès des communautés à des services publics de qualité dans leur propre langue et à des programmes gouvernementaux appropriés qui pourront mieux les aider pour un développement qui dépend avant tout d'elles-mêmes. Le gouvernement du Canada se donne les moyens d'être un partenaire plus efficace, présent et attentif.

Mais pour cela, il faut que le gouvernement du Canada soit lui-même exemplaire du point de vue de la pratique des langues officielles. Or, il reste beaucoup à faire avant que la fonction publique fédérale soit conforme à la vision du Canada énoncée à l'époque par la Commission. Le fait est que les bureaux censés offrir leurs services dans les deux langues ne sont pas toujours en mesure de le faire, que les postes bilingues ne sont pas tous comblés par des titulaires bilingues et que les retards s'accumulent dans l'évaluation et la formation linguistiques. Aussi le Plan d'action vise-t-il à replacer les langues officielles parmi les priorités gouvernementales et à modifier en conséquence la culture organisationnelle de la fonction publique fédérale.

À cette fin, au cours des cinq prochaines années, le gouvernement investira des fonds nouveaux totalisant 64,6 millions de dollars pour rendre la fonction publique exemplaire. Pour le Conseil du Trésor, cela représente une majoration de 208 % de son budget affecté aux langues officielles. Les mesures prévues seront déterminantes, avec notamment le nouveau Fonds régional pour les partenariats, le nouveau Fonds d'innovation et une Direction des langues officielles substantiellement mieux outillée. Toutes les institutions fédérales seront plus à même, non seulement de remplir les obligations que leur assigne la Loi, mais d'être vraiment imprégnées de la culture des langues officielles.

D'ailleurs, pour que les langues officielles demeurent une priorité quotidienne dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques et des programmes gouvernementaux, le Plan d'action dote le gouvernement d'un cadre d'imputabilité et de coordination. Ce cadre accomplit deux choses. Premièrement, il codifie, pour la première fois, les responsabilités actuelles des institutions fédérales en matière de langues officielles. Deuxièmement il en ajoute de nouvelles. Désormais, les institutions fédérales sont tenues d'analyser les incidences des propositions qui font l'objet de mémoires au Cabinet sur les droits linguistiques du public et des fonctionnaires fédéraux. L'exécution générale de leur mandat doit prévoir la consultation des communautés de langue officielle. Un ministre responsable des langues officielles assure la coordination horizontale nécessaire à la mise en œuvre et à l'évaluation du Plan d'action.

Conclusion

The Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism, bolstered by an imposing research program, set good objectives: helping Canadians learn to speak the two official languages and giving them the institutions to serve them in both languages. Spectacular progress has been achieved in the meantime. For instance, minority francophone communities could only dream 40 years ago about the institutions or rights they enjoy today. Similarly, linguistic duality was a value much less integrated into our political culture.

Canada must continue to pursue the objectives set by the Commission. But it must do so taking account of today's context. At the time of the Commission, the fertility rate was much higher and youth remained more in their communities than now. By the same token, youth of different languages did not start families in comparable proportions to the current situation. Therefore, we need to rethink our policies to help youth strengthen their ties with their language and their community, in a context where they are much more mobile than before. We also need to help the many exogamous couples pass on their dual linguistic heritage to their children.

We need to help Canadian youth learn their two official languages not only to strengthen the cohesion of our country. It is also because our linguistic duality is an asset for our future, at the beginning of the 21st century, in an increasingly global world, where communications are ever more important and the economy is increasingly knowledge- and innovation-based. Canada has the great fortune to have two official languages of international stature. Our two official languages are two wonderful wide-open windows that give us access to the world. They familiarize us with linguistic pluralism and learning other languages spoken at home and abroad.

At a time when other developed countries are investing heavily in the language skills of their populations, Canada has a duty to build on the legacy of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism. We need to tap into the full potential of our linguistic duality. That is what Canadians are asking. And that is what the Government of Canada's Action Plan will help them do.

[1]Privy Council of Canada, *The Next Act: New Momentum for Canada's Linguistic Duality – The Action Plan for Official Languages* (Ottawa: Canada, 2003).

[2]«The Prime Minister talked about the criticism levelled against him in connection with the Commission and its research program. 'If I sometimes get impatient with you,' he said, '(research that doesn't finish and proliferates indefinitely), it is understandable that others are at the point of exasperation.'» [Translation] André Laurendeau. *Journal tenu pendant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme* (Montreal: VLB Éditeur/Le Septentrion, Montreal, 1990), p. 358.

Conclusion

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, forte d'un programme de recherche imposant, a identifié les bons objectifs : aider les Canadiens à apprendre les deux langues officielles et leur donner des institutions en mesure de les servir dans ces deux langues. Les progrès accomplis depuis sont spectaculaires. Notamment, les communautés francophones en situation minoritaire ne pouvaient que rêver, il y a quarante ans, aux institutions ou aux droits dont elles disposent aujourd'hui. De même, la dualité linguistique était une valeur beaucoup moins intégrée dans notre culture politique.

Le Canada doit continuer à poursuivre les objectifs que la Commission lui avait indiqués. Mais il doit le faire en tenant compte du contexte d'aujourd'hui. À l'époque de la Commission, le taux de fécondité était plus élevé et les jeunes restaient davantage dans leurs communautés que maintenant. De même, les jeunes de langues différentes ne fondaient pas des familles en proportion comparable à la situation actuelle. Il faut donc repenser nos politiques de façon à aider ces jeunes à renforcer leurs liens avec leur langue et leur communauté, dans un contexte où ils sont beaucoup plus mobiles qu'autrefois. Il faut aussi aider ces nombreux couples exogames à transmettre leur double héritage linguistique à leurs enfants.

Si nous devons aider les jeunes Canadiens à apprendre leurs deux langues officielles, ce n'est pas seulement afin de renforcer la cohésion de notre pays. C'est aussi parce que notre dualité linguistique est un atout pour notre avenir, en ce début de XXIe siècle, dans ce monde de plus en plus global, où les communications revêtent une importance toujours plus grande, où l'économie est de plus en plus axée sur le savoir et l'innovation. Le Canada a l'immense chance d'avoir deux langues officielles qui sont des langues de stature internationale. Nos deux langues officielles sont les deux volets grands ouverts d'une belle fenêtre qui nous donne accès au monde. Elles nous familiarisent avec le pluralisme linguistique et l'apprentissage des autres langues qui sont parlées chez nous et ailleurs.

Alors que les autres pays développés investissent massivement dans les compétences langagières de leurs populations, le Canada se doit de s'appuyer sur l'héritage que nous a laissé la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme. Nous devons tirer le plein parti de notre dualité linguistique. Les Canadiens le demandent. Le Plan d'action du gouvernement du Canada les y aidera.

[1]Canada, Bureau du Conseil privé, *Le prochain acte : un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne*, Ottawa, 2003, 79 pages.

[2]« *Le Premier ministre parle des critiques formulées autour de lui contre la Commission et son programme de recherche. S'ils m'arrive, dit-il, d'avoir des moments d'impatience par rapport à vous (recherches qui n'en finissent pas et prolifèrent indéfiniment), on comprend que chez d'autres, cela aille à l'exaspération.*», André Laurendeau, *Journal tenu pendant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, VLB Éditeur/Le Septentrion, Montréal, 1990, p. 358.